



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

BUDGET 2006

La FPIP REÇUE à l'ASSEMBLEE NATIONALE

Le 5 octobre 2005, à 9h00, une délégation de la FPIP conduite par son Président, Philippe BITAULD, accompagné d'Alain BENOIT, secrétaire général et Pascal SADONES, directeur administratif, était reçue à l'assemblée nationale par Messieurs Gérard LEONARD et Marc LE FUR, députés, rapporteurs sur les crédits de la « mission sécurité. »

Cette audience consistait à prendre connaissance des mesures budgétaires arrêtées pour l'exercice 2006 en faveur de la police nationale et permettre à la FPIP de s'exprimer sur le sujet.

Présentation du budget par les rapporteurs.

La LOPSI (loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure) entame sa 4^{ème} tranche avec :

- Programme « police nationale » pour 8 milliards d'euros.
- Programme gendarmerie nationale pour 6,7 milliards d'euros.

Soit une répartition des crédits de paiement de 45 % pour la gendarmerie nationale et de 55 % pour la police nationale.

Traduction pour la police nationale :

Recrutements :

- 1200 recrutements de personnels actifs (1190 gardiens de la paix et 10 nominations de hauts fonctionnaires).
- 100 recrutements de personnels administratifs, techniques et scientifiques dont 71 scientifiques.

Police de l'immigration :

- Création de 4 directions départementales de la police aux frontières et de 8 BMR.
- Refonte du système d'information du contrôle transfrontalier.
Mise en service de nouveaux CRA à Marseille, Lille, Toulouse et en région parisienne.

Renseignement et lutte contre le terrorisme.

- Regroupement sur un site unique des services centraux de renseignement et de lutte contre le terrorisme.
- Montée en puissance des actions de recherche et de soutien conduites par le service des technologies de la sécurité intérieure.

Armement et tenue des policiers.

- Acquisition de 30.000 pistolets SIG SAUER avec étui sécurisé (15 M€).
- Acquisition de 45.494 tenues (17,2 M€) en sus des 60.000 commandées en 2004 et 2005.

Systèmes d'information et de communication.

- Déploiement du réseau ACROPOL dans 31 départements supplémentaires (65,7 M€).
- Modernisation des CIC dans 17 départements (15 M€).
- Lancement d'un projet commun de recherche criminelle police/gendarmerie.

Patrimoine immobilier.

140 M€ de crédits de paiement ouverts pour l'immobilier.

Chantiers livrables en 2006 :

- Commissariat de la Plaine saint-Denis.
- Stands de tir de Marseille Sainte-Marthe et du RAID à Bièvres.
- Réhabilitation des commissariats de Poissy et Périgueux.

Principales mises en chantier 2006 : commissariats de Château-Thierry, Meyzieux, Montereau et Voiron et des CRA.

Réforme des corps et carrières

Renforcer les compétences.

- Ouverture des nouvelles formations de changement de grade.
- Création de 3.000 habilitations d'OPJ supplémentaires.
- Entrée en vigueur des nouvelles conditions d'accès aux concours de gardien de la paix (*Bac*), d'officier (*Bac + 3*), et de commissaire (*Bac + 5*).

Renforcer l'encadrement intermédiaire.

- Promotion de 2.700 gardiens de la paix sur 2700 emplois nouveaux de brigadiers.
- Transformation de 400 emplois de gardiens en 400 emplois de brigadiers-majors (*dont 200 à l'échelon exceptionnel*).
- Transformation de 50 emplois de gardiens en 50 emplois de débouché pour les brigadiers-majors (*statut d'emploi*).

Rémunérations revalorisées, accompagnement des restructurations fonctionnelles.

- Création de 1.000 échelons exceptionnels de gardien de la paix.
- Revalorisation indiciaire des gradés et des officiers (19,9 M€).
- Fusion des deux premiers grades de commissaires.
- Poursuite de la revalorisation indemnitaire des personnels administratifs, techniques et scientifiques (3,54 M€).

Développer le recours aux réservistes civils.

- Doublement de la dotation « réserve civile » (6 M€ au lieu de 3).

Personnels administratifs, techniques et scientifiques.

- Création de 207 postes par transformation d'emplois de commissaires et d'officiers.

Action sociale, levier pour la fidélisation des fonctionnaires.

- 20 % de crédits supplémentaires pour le logement social permettant de porter à 12.000 le nombre de logements réservés et à 500 le nombre de prêts à taux zéro.
- Création de 80 places de crèche supplémentaires.

Autres mesures

Favoriser la preuve scientifique.

- Développement de l'institut national de police scientifique (INPS).
- Raccordement de 80 bornes d'alimentation du Fichier Automatisé des Empreintes Génétiques.
- Mise en service de la nouvelle chaîne de traitement de masse de profils génétiques à Lyon.

Technologies au service de la déontologie et de la lutte contre les violences urbaines.

- Utilisation, à titre expérimental, d'armes non létales.
- Intégration de moyens de vidéo embarquée dans une centaine de véhicules de patrouille.

Gestion plus performante.

- Mise en place d'une plate-forme logistique mutualisée à Limoges.
- Expérimentation d'externalisation d'une partie de la gestion administrative et logistique des CRA.
- Modernisation de la gestion administrative, budgétaire et logistique grâce au déploiement des systèmes d'information DIALOGUE, GIBUS LOLF, GMMPN, main courante informatisée LOLF, Géopol.

DISCUSSION

Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître que la police nationale, au regard d'autres postes ou ministères bénéficie d'un budget maintenu voire en légère augmentation.

Sachant pertinemment que les enveloppes et crédits peuvent changer de tiroirs, la FPIP signifie à ses interlocuteurs qu'elle sera attentive à l'utilisation réelle qui sera réservée à ces divers budgets durant l'année à venir.

Par contre, dans un registre bien particulier relatif à la protection fonctionnelle des policiers, la FPIP soumet aux rapporteurs la difficulté en la matière rencontrée par les agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions, sont victimes d'attaques dont les auteurs condamnés par la justice à verser des dommages-intérêts en réparation des préjudices subis s'avèrent défaillants.

Ces policiers se retournent alors vers l'Etat qui, de par les obligations statutaires applicables, est tenu d'assurer la protection de ses agents et de réparer les préjudices subis.

Mais, devant le silence gardé par leur administration, ces policiers sont contraints d'engager un contentieux devant le tribunal administratif. Les jurisprudences en la matière démontrent que l'Etat se trouve condamné à remplir ses obligations, ce qui emporte de facto des incidences financières supplémentaires.

La FPIP pose alors clairement la question de savoir si un poste budgétaire peut être ouvert aux fins d'assurer cette garantie aux personnels actifs. Copie du courrier adressé en ce sens au Ministre de l'Intérieur le 29 septembre 2005 par le Président de la FPIP est remis aux rapporteurs, qui, non au fait de ce problème, nous assurent qu'ils vont veiller au suivi de ce dossier.

La FPIP fait remarquer que le budget 2006 reste timide sur le plan social et plus particulièrement en matière d'aide au logement pour les jeunes policiers en région parisienne. Les rapporteurs reconnaissent en effet que sur ce plan beaucoup reste à faire et que cette question relève d'une priorité pour les années à venir.

La FPIP précise que ce sont bien les jeunes policiers qui ont besoin d'aide en début de carrière et que, oubliés dans la réforme des corps, ils se heurtent en plus aux difficultés connues du logement en Ile de France.

Nos interlocuteurs font valoir leur désaccord sur la notion d'oubliés de la réforme pour les gardiens de la paix en vantant au contraire l'enrichissement professionnel de ces agents que représentent les nouvelles perspectives de carrières.

La FPIP ne partage pas ce point de vue dès lors où le jeune policier fait désormais l'objet d'une fidélisation obligée de 5 ans en région parisienne sans réelle contrepartie. La FPIP signifie, qu'à l'instar des gendarmes, elle revendique une véritable aide au logement qui peut se présenter sous forme de prime en adéquation avec la valeur des loyers appliquée sur la région de résidence.

Les rapporteurs font remarquer qu'il ne peut y avoir de comparaison avec les gendarmes de par les contraintes particulières liées à leur statut militaire (horaires, disponibilité, etc...). Toutefois, ils prennent note de notre proposition.

Certes, mais la FPIP souligne le fait que les policiers en matière d'horaires de travail ne sont pas en reste de par les rappels fréquents qu'ils subissent et/ou les dépassements d'horaires. Quant au statut militaire, la FPIP rappelle que les policiers sont désormais soumis à l'obligation d'une réserve civile au même titre que les gendarmes, et sans réelle compensation.

Les rapporteurs nous font savoir que la réserve civile semble parfaitement bien acceptée par les policiers concernés et que le nombre de volontaires va croissant. Ces derniers apprécient cette mesure qui leur permet de ne pas couper le lien avec leur administration et leurs collègues de travail. De plus, il convient de reconnaître que les policiers partent jeunes à la retraite et en bonne forme.

La FPIP s'oppose à cette analyse tendant à banaliser le métier de policier. Elle fait remarquer que bon nombre de policiers décèdent quelques années seulement après leur départ. La FPIP fait savoir qu'elle n'accepte pas ce raccourci facile visant à placer le policier dans les rangs des « fonctionnaires quidams ». Certes, certains d'entre eux peuvent effectivement arriver à l'âge de la retraite en parfaite condition, le tout étant de retracer le parcours professionnel durant la carrière. La FPIP rappelle aux rapporteurs que le policier est avant tout une femme ou un homme de terrain et qu'à ce titre, celle ou celui qui a subi une trentaine d'années de régimes cycliques, décalages horaires nuit et jour, n'a rien de commun avec ce que l'on peut appeler un policier sédentaire.

Nos interlocuteurs acquiescent à cette remarque.

D'autres sujets divers ont été abordés dans un climat d'échanges courtois et un esprit constructif. Messieurs les députés nous assurant que ce type de rencontre sera renouvelé.

B.N, le 06/10/2005.